**MODÈLE DE LETTRE 1 (Daimler, Fiat-Chrysler, GM, Huawei, Microsoft, Lenovo, LG Chem, Renault, Sony, Vodafone)**

Madame/Monsieur [nom],

L'année dernière, Amnesty International a publié un rapport intitulé *« Voilà pourquoi on meurt. Les atteintes aux droits humains en République démocratique du Congo (RDC) alimentent le commerce mondial du cobalt »* qui a révélé que les grandes marques de l'électronique n’effectuent pas les contrôles élémentaires afin de vérifier que la fabrication de leurs produits n’intègre pas de cobalt extrait dans les mines par des enfants.

D’après le rapport d’Amnesty International, des adultes et des enfants, parfois âgés de sept ans seulement, travaillent dans des conditions dangereuses dans les mines de cobalt artisanales de la RDC. Un garçon nommé Paul a confié à Amnesty International qu’il travaillait souvent 24 heures de suite dans un tunnel souterrain à extraire du cobalt alors qu’il n’avait que 12 ans. Il recevait entre 1 et 2 dollars par jour de travail. Le rapport a révélé comment le cobalt extrait par des adultes et des enfants travaillant dans ces conditions se retrouvait dans les batteries lithium-ion qui alimentent les téléphones portables, ordinateurs portables, appareils et véhicules électriques.

Le 15 novembre, Amnesty International a publié un rapport de suivi, *Time to recharge,* qui évalue dans quelle mesure les pratiques des entreprises en matière d'approvisionnement en cobalt ont évolué depuis la publication du premier rapport.

Sur un plan positif, plus d'entreprises mènent des enquêtes sur leurs chaînes d'approvisionnement en cobalt et acceptent de reconnaître qu'il existe de graves problèmes qui ne peuvent plus être ignorés. Cependant, si certaines entreprises montrent la bonne voie, d'autres sont encore à la traîne. Les entreprises pionnières de l'énergie renouvelable veulent à l'évidence être associées à la durabilité, et non à des violations des droits humains, mais leur reconnaissance de la situation et leurs engagements ne se traduisent pas en actions sur la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Amnesty International conclut que de nombreuses grandes marques n’enquêtent toujours pas de façon satisfaisante sur les risques d’atteintes aux droits humains dans leurs chaînes d’approvisionnement, comme l’exigent les normes internationales. Je suis donc très préoccupé(e) à l’idée que du cobalt de RDC, extrait par des enfants ou par des adultes dans des conditions de travail dangereuses, se trouve dans la batterie lithium-ion de mon [smartphone/ordinateur portable/véhicule électrique].

Amnesty International demande aux entreprises d’enquêter sur leur chaîne d’approvisionnement en cobalt et de prouver qu’elles luttent contre les violations des droits humains.

En tant que client [INSEREZ LE NOM DE L’ENTREPRISE], il me tient à cœur de savoir que mes appareils ne contiennent pas de batteries dont les minerais ont été extraits par des enfants ou des adultes travaillant dans des conditions dangereuses. Par conséquent, je demande que [INSEREZ LE NOM DE L’ENTREPRISE] rende publiques sur son site Internet les informations suivantes :

1. Le cobalt utilisé dans vos produits a-t-il été extrait par des enfants et des adultes travaillant dans des conditions dangereuses ?

2. Si non, quelles sont les mesures qui ont été prises par votre entreprise pour vérifier ces informations ?

3. Si oui, quelles sont les mesures qui ont été prises par votre entreprise pour remédier au travail des enfants et des adultes dans des conditions dangereuses dans votre chaîne d’approvisionnement (ex : collaboration avec les gouvernements, avec les fournisseurs, etc.) ?

4. La liste des noms des raffineurs et des fondeurs de cobalt de votre chaîne d’approvisionnement et leur localisation, ainsi que l'évaluation effectuée par votre entreprise de leurs politiques et pratiques mises en place en matière de devoir de diligence.

Ce problème est trop grave pour qu’on l’ignore. Vous devez agir sans attendre.

Je vous prie d’agréer mes salutations distinguées.

[SIGNEZ]

**MODÈLE DE LETTRE 2**

**(Pour BMW, Dell and HP Inc, LG Chem, Tesla, Volkswagen)**

Madame/Monsieur [nom],

L'année dernière, Amnesty International a publié un rapport intitulé *« Voilà pourquoi on meurt.Les atteintes aux droits humains en République démocratique du Congo (RDC) alimentent le commerce mondial du cobalt »* qui révélait que les grandes marques électroniques n’effectuaient pas les contrôles élémentaires afin de vérifier que la fabrication de leurs produits n’intègre pas de cobalt extrait dans les mines par des enfants.

D’après le rapport d’Amnesty International, des adultes et des enfants, parfois âgés de sept ans seulement, travaillent dans des conditions dangereuses dans les mines de cobalt artisanales de la RDC. Un garçon nommé Paul a confié à Amnesty International qu’il travaillait souvent 24 heures de suite dans un tunnel souterrain à extraire du cobalt alors qu’il n’avait que 12 ans. Il recevait entre 1 et 2 dollars par jour de travail. Le rapport a révélé comment le cobalt extrait par des adultes et des enfants travaillant dans ces conditions se retrouvait dans les batteries lithium-ion qui alimentent les téléphones portables, ordinateurs portables, appareils et véhicules électriques.

Le 15 novembre, Amnesty International a publié un rapport de suivi, *Time to recharge,* qui évalue dans quelle mesure les pratiques des entreprises en matière d'approvisionnement en cobalt ont évolué depuis la publication du premier rapport.

Sur un plan positif, plus d'entreprises mènent des enquêtes sur leurs chaînes d'approvisionnement en cobalt et acceptent de reconnaître qu'il existe de graves problèmes qui ne peuvent plus être ignorés. Cependant, si certaines entreprises montrent la bonne voie, d'autres restent encore à la traîne. Les entreprises pionnières de l'énergie renouvelable veulent à l'évidence être associées à la durabilité, et non à des violations des droits humains, mais leur reconnaissance de la situation et leurs engagements ne se traduisent pas en actions sur la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Amnesty International conclut que de nombreuses grandes marques n’enquêtent toujours pas de façon satisfaisante sur les risques d’atteintes aux droits humains dans leurs chaînes d’approvisionnement, comme l’exigent les normes internationales.

Amnesty International demande aux entreprises d’enquêter sur leur chaîne d’approvisionnement en cobalt et de prouver qu’elles luttent contre les violations des droits humains.

En tant que client [INSEREZ LE NOM DE L’ENTREPRISE], il me tient à cœur de savoir que les produits que j'achète ne contribuent pas à des atteintes aux droits humains. Par conséquent, je demande que [INSEREZ LE NOM DE L’ENTREPRISE] rende publiques sur son site Internet les informations suivantes :

1. Quelles atteintes ou risques d'atteintes aux droits humains votre entreprise a-elle découvert dans sa chaîne d'approvisionnement en cobalt ? Ces informations doivent être précises.

2. Quelles sont les mesures qui ont été prises par votre entreprise pour vérifier ces informations ?

3. Si votre entreprise a découvert des atteintes ou des risques d'atteintes aux droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement, quelles sont les mesures qui ont été prises pour y remédier (ex : collaboration avec les gouvernements, avec les fournisseurs, etc.) ?

4. La liste des noms des raffineurs et des fondeurs de cobalt de votre chaîne d’approvisionnement et leur localisation, ainsi que l'évaluation effectuée par votre entreprise de leurs politiques et pratiques mises en place en matière de devoir de diligence.

Ce problème est trop grave pour qu’on l’ignore. Vous devez agir sans attendre.

Je vous prie d’agréer mes salutations distinguées.

[SIGNEZ]